

BIEN FAIT POUR

TA COM'

Charte des droits et des responsabilités

Statut du document : validé

Date de rédaction : Septembre 2016

Date de validation : 03/11/2016

Licence :



[\(en savoir plus\)](#)

Qui sommes-nous?

Sur une aire de repos semblable à toutes les autres, nous nous sommes rencontrés autour d'une machine à café lyophilisé au goût pétrole-liquide-vaisselle. À l'extérieur, l'autoroute était plate et rassurante, les fléchages indiquaient: « Futur 42 km : pas de détour, pas d'alternative ».

Alors nous nous sommes regardés, nous avons jeté nos gobelets dans la poubelle recyclable et nous avons souri en faisant un pas de côté.

Derrière le mur qui séparait l'autoroute, armés de nos boussoles et de nos couteaux-suisse, nous avons emprunté un chemin de traverse pour défricher un monde nouveau.

Bienvenue chez [Bien fait pour ta com'](#), à Lille, dans le Nord-Pas de Calais, en France.

Aujourd'hui, nous continuons notre exploration. L'immensité des possibles ne nous décourage pas car nous sommes ensemble.

Nous croyons à l'intérêt général, à la résilience, au bonheur et au pouvoir du houblon. Nous misons toutes nos cartes sur la puissance de la diversité et l'intelligence prodigieuse de la nature humaine. Sur le chemin de la transition, nous allons dans la même direction : vers un monde où tout est neuf et tout est sauvage.

Nous sommes treize professionnels de la communication, entrepreneurs en coopérative, engagés dans une aventure collective hors du commun.

Nous expérimentons une nouvelle manière de penser et de produire. Notre organisation est horizontale, nos compétences plurielles, nos modes d'intervention réinventés à chaque projet.

Nous sommes des experts, oui, mais des experts de l'inconnu : hormis celle de la crêpe suzette, nous ne sommes pas détenteurs de recettes toutes faites.

Nous défendons une vision ouverte et active de la communication qui s'appuie sur l'observation, l'écoute, l'interaction, la complémentarité des savoir-faire, la facilitation.

Nos convictions nous amènent à accompagner des clients acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, mais pas seulement : de nombreuses entreprises et collectivités du Nord-Pas de Calais et de la Picardie nous font déjà confiance.

Préambule

PRECISIONS LEXICALES

Dans ce document, nous utilisons les termes suivants :

- *Premier cercle, Groupe, membre(s), BFPTC, coopérateur(s)* : désigne toute personne à jour de sa participation coopérative, qui a accès aux outils collaboratifs et qui prend part de façon active à la vie et au développement de BIEN FAIT POUR TA COM'
- *Second Cercle* : désigne les personnes qui gravitent autour du Premier Cercle et qui peuvent être sollicitées ponctuellement, sans pour autant être membre de BIEN FAIT POUR TA COM'.

OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Ce document est destiné aux membres du premier cercle de BFPTC.

Il vise à donner un cadre aux relations humaines entre les membres et à proposer des méthodes pour favoriser les échanges et la collaboration interne dans un but de production commune.

Cette charte ne régit pas la relation et les méthodes de travail avec les clients. Cela fait l'objet d'une autre charte en cours de rédaction.

Ce document est engageant. Sa signature et son respect conditionnent le maintien du membre au sein de BFPTC.

Cette charte pourra être amendée, si nécessaire, et après validation des amendements par le Groupe par consensus. Dans ce cas, la version amendée est envoyée par e-mail aux membres et vaut pour acceptation. Il n'est pas nécessaire de signer la charte à chaque amendement.

Elle sera relue et revue à minima une fois par an par le groupe Bienvenue dans ta Com' et un groupe de travail constitué sur mesure.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EPANOUISSEMENT DES MEMBRES

BFPTC est une coopérative d'entrepreneurs qui se sont regroupés pour proposer et commercialiser une offre commune.

Pour BFPTC, le développement économique n'est pas dissocié de l'émancipation et l'épanouissement de ses coopérateurs.

Il se fait également dans le respect de nos valeurs et notre volonté commune de participer à la transition (économique, sociale, environnementale, citoyenne,...).

Au-delà de la recherche de développement économique, les membres de BFPTC poursuivent tous l'objectif de prendre du plaisir à travailler ensemble et à participer à la convivialité du Groupe.

Valeurs partagées

BFPTC est un collectif d'entrepreneur(e)s salarié(e)s qui s'est construit autour de valeurs partagées.

BFPTC échange et travaille dans un esprit coopératif, basé sur :

- l'écoute,
- la confiance mutuelle,
- la transparence et l'honnêteté,
- la bienveillance,
- le respect des idées de chacun

BFPTC s'attache à mettre en place des modes de travail et d'animations collaboratives, favorisant, en interne, l'émulation créative, l'intelligence collective, le partage de connaissances, la responsabilité partagée des tâches.

Chaque coopérateur est considéré jusqu'à preuve du contraire comme une personne :

- adulte, réfléchi, fiable et capable de prendre des décisions importantes
- sur qui l'on peut compter et qui répond de ses actes et décisions
- qui a le droit à l'erreur
- qui veut apporter ses compétences au Groupe

Fonctionnement de BFPTC

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

BFPTC est une coopérative de communicants dont le mode de fonctionnement est celui de la démocratie. Ainsi, chaque membre dispose d'une voix, ce qui lui permet de prendre part au vote.

En l'absence de hiérarchie, chaque avis compte, et chaque membre est encouragé à exprimer le sien.

En tant que Groupe, BFPTC doit permettre à chaque membre :

- de monter en compétence
- échanger des savoirs et des savoir-faire
- de réaliser des projets qu'il/elle ne peut ou n'ose pas faire seul(e)

PRISE DE DECISION AU SEIN DU GROUPE

Au sein de BFPTC, tous les membres ont un statut égal. En l'absence de dirigeant, le mode de décision appliqué pour les décisions qui concernent le Groupe est le consensus.

Le consensus est la procédure qui consiste à dégager un accord sans procéder à un vote formel, après avoir levé toutes les objections au projet. Ce mode de prise de décision encourage le débat, qui est un moyen d'enrichir la prise de décision.

Si un consensus ne peut être trouvé en réunion "quinzomadaire", un groupe de travail est constitué entre l'auteur(e) de la proposition (personne ou fonction support) et la/les personne(s) qui ont des objections, afin de trouver un compromis. Le sujet est ensuite soumis à nouveau au consensus du Groupe.

S'il n'est toujours pas possible de trouver un consensus, la proposition est soumise au vote. Pour qu'une proposition soit validée par un vote, il faut qu'au moins 75 % des membres soient présents au moment du vote et qu'elle soit approuvée par au moins 75 % des votants.

PRISE DE DECISION AU SEIN DES FONCTIONS SUPPORTS

Chaque sous-groupe de travail est autonome dans la prise de décision, dans le respect de sa feuille de route et des intérêts du Groupe.

Si besoin, le/la chef de projet peut avoir recours à la sollicitation d'avis pour prendre une décision ou résoudre un différend. Il/elle consulte alors les personnes concernées (directement ou indirectement) par le sujet et des spécialistes du sujet mais prend et assume la décision finale.

Toutefois, le Groupe doit être consulté dans les cas suivants :

- Décision qui impacte profondément son fonctionnement et/ou sa structure

- Utilisation des ressources financières de BFPTC au-dessus de 200 € (sous réserve de la capacité financière du Groupe). Il est recommandé de consulter et d'informer le sous-groupe Comptabilité avant chaque dépense.

FONCTIONS SUPPORTS

Chaque membre de BFPTC est impliqué dans au moins une fonction support, organisée en sous-groupe de travail.

Ces sous-groupes de travail sont créés en fonction des besoins du Groupe et comportent au minimum deux membres.

Si un besoin se fait sentir, chaque membre est libre de proposer la création d'une nouvelle fonction support. A l'inverse, si une fonction support n'a plus d'intérêt pour le Groupe, celle-ci peut être dissoute.

Au sein de chaque fonction support est désigné un(e) chef de projet qui est garant(e) du bon fonctionnement du sous-groupe et du respect de la méthodologie et des plannings...

Chaque sous-groupe de travail rédige sa propre feuille de route et définit son planning, dans le respect des intérêts et impératifs du Groupe.

Dans le cas où deux sous-groupes collaborent ensemble autour d'un projet commun, l'intérêt du Groupe prime sur les intérêts de chaque groupe de travail.

En cas de différends entre deux sous-groupes, se référer au paragraphe "Gestion des différends".

A ce jour, le travail quotidien au sein des sous-groupes est bénévole. Un chantier mené par la fonction support *Coordination* au cours de l'année 2016-2017 a pour objectif de proposer un mode de valorisation du temps passé par chacun.

ENGAGEMENT PERSONNEL

L'engagement d'un membre dans le fonctionnement de BIEN FAIT POUR TA COM' se fait de plusieurs façons :

- Financière, grâce à la participation coopérative, la cotisation annuelle et le prélèvement sur le chiffre d'affaire (3%). La participation coopérative est de 100 €, quel que soit le moment où le membre rejoint BFPTC. La cotisation annuelle reste à définir et prendra effet à partir du premier janvier 2017.
- Bénévole, via la participation aux réunions de travail et l'implication du membre dans les sous-groupes de travail

Le maintien d'un membre dans le premier cercle est conditionné par le respect de ces engagements.

À noter que chaque membre s'investit en fonction de ses possibilités et de son temps disponible.

BFPTC est une structure coopérative expérimentale en plein développement. Chaque membre est ainsi libre d'avoir une ou plusieurs activité(s) en plus de ses activités au sein du Groupe et n'est aucunement tenu de s'investir à 100% (en terme de temps ou financièrement) dans le Groupe.

Chaque membre s'engage à respecter les choix de chacun en matière d'organisation de ses activités professionnelles.

Toutefois, pour garantir le bon fonctionnement du Groupe, il est demandé au membre :

- D'assister à au moins une réunion quinzomadaire par mois
- De prendre part à au moins une fonction support et de tenir ses engagements pris envers le chef de projet

Si malgré ses efforts manifestes, un membre ne peut pas se libérer pour assister à une réunion au moins une fois par mois, il se doit d'en informer le Groupe et de se tenir au courant des décisions prises. Il/elle ne pourra toutefois pas contester les décisions prises en son absence.

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Les différentes contributions financières des membres servent au bon fonctionnement de BFPTC (financement des outils nécessaires au fonctionnement, financement des séminaires et temps d'échanges en extérieur, réserve collective, investissement éventuels...)

Modalités d'intégration d'un membre

RECRUTEMENT

Actuellement, l'ouverture du groupe est suspendue. Cela signifie qu'il n'est pas ouvert à l'intégration de tout le monde, à tout moment, mais qu'il peut l'être en fonction des circonstances.

Étape 1 : Définition des besoins

Si un manque se fait sentir sur un profil particulier, ce point peut être abordé soit en réunion quinzomadaire soit directement auprès des membres du groupe *BIENVENUE DANS TA COM'*.

Dans les deux cas, l'ouverture du groupe à un ou plusieurs membres doit être abordée en réunion quinzomadaire et validée par les personnes présentes (s'il y a majorité). Elle ne peut en aucun cas résulter d'une initiative personnelle.

Étape 2 : Identification des profils

3 cas possibles pour l'identification des profils :

- Via une « candidature spontanée » : la personne vient voir le Groupe pour lui faire part de son envie de le rejoindre.
- Via la cooptation d'un membre : un membre identifie une personne dont le profil et les compétences peuvent être bénéfiques au Groupe
- Via une démarche « chasseur de tête » : le groupe *BIENVENUE DANS TA COM'* identifie et contacte des profils correspondant aux besoins du Groupe

À noter que la recherche de profil n'est pas restreinte aux membres de GE. En revanche, la priorité sera donnée aux membres de BIGRE et/ou d'une structure de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Étape 3 : Prise de contact

Une fois un ou plusieurs profils identifiés, le groupe *BIENVENUE DANS TA COM'* (accompagné ou non d'un membre volontaire) prend contact avec la/les personne(s) pour présenter BFPTC.

Étape 4 : Présentation du candidat au groupe

Le/la candidat(e) est ensuite présenté au groupe et assiste à une réunion "test".

Étape 5 : "Période d'essai"

Le/la candidat(e) a deux mois ensuite pour se décider s'il souhaite ou non intégrer durablement BFPTC.

Pendant ce temps, il/elle est convié(e) aux réunions, mais n'a pas encore de boîte mail ou d'accès aux outils collaboratifs.

S'il/elle ne le souhaite pas, il/elle intègre le second cercle.

Étape 6 : Intégration

Si il/elle décide d'intégrer BFPTC, soit à l'issue des deux mois, soit avant, le membre reçoit la facture de participation coopérative et doit signer la charte.

L'intégration d'un nouveau membre doit être validée par au moins $\frac{3}{4}$ des membres du Premier Cercle.

Il/elle a ensuite accès :

- à une adresse mail BFPTC
- aux différents outils utilisés

Un « parrain » est également mis en place pour l'accompagner les premiers mois, lui expliquer le fonctionnement des outils, les processus et répondre à ses questions éventuelles.

A noter que le nouveau membre est libre de trouver la place qui lui convient au sein du Groupe et qu'il n'a pas à suivre une fiche de poste précise, le limitant dans ses fonctions et son implication.

Faciliter la coopération entre les membres

OUTILS COLLABORATIFS

Le Groupe prend à sa charge la mise à disposition, la maintenance et l'évolution d'outils collaboratifs accessibles uniquement aux membres du Premier Cercle.

Il est vivement recommandé aux membres d'utiliser ces outils pour faciliter la communication et la collaboration au sein du Groupe.

A noter que dans un souci de transparence entre les différents membres, toutes les informations nécessaires à la bonne marche des projets clients ou des fonctions supports sont accessibles par l'ensemble des membres. La rétention volontaire d'information constitue une infraction à la Charte.

GESTION DES DIFFERENDS

En l'absence de hiérarchie, chacun(e) est responsable de la gestion des différends (interpersonnels, non-respect des valeurs,...) qui peuvent l'opposer à un autre membre.

Pour cela, la méthode suivante est recommandée :

1. Dans un premier temps, les personnes concernées se mettent autour d'une table et essaient de se mettre d'accord. Celui qui est à l'initiative de la demande formule une requête claire (pas un jugement ni une exigence) et son interlocuteur doit y répondre précisément : oui / non / contre-proposition
2. S'ils ne réussissent pas à trouver une solution qui leur convienne, ils désignent comme médiateur une personne en qui ils ont confiance (qu'il soit membre ou non de BFPTC). Celui-ci les accompagne dans la recherche de solution, mais n'a pas le pouvoir d'en imposer une.

3. Si la médiation échoue, un collège de personnes proches de l'objet du conflit se réunit. Son rôle est d'écouter et de faciliter la mise en place d'un accord.
4. Si à ce stade, aucun compromis n'est trouvé, le différend est porté au jugement du Groupe en réunion quinzomadaire. C'est donc le Groupe qui tranchera.

À noter que si le différend est d'ordre interpersonnel, tous les participants se doivent de respecter la confidentialité des débats pendant toute la durée du processus.

Évolution au sein du Groupe

Chaque membre peut faire évoluer son rôle au sein du Groupe comme il le souhaite, en fonction de ses envies et de l'intérêt du Groupe.

Ainsi, il peut passer d'une fonction support à une autre en veillant à ce que les missions qu'il occupait soient transmises.

Également, le partage de connaissances et la formation interne entre les membres est vivement encouragé.

Départ d'un membre

Le départ d'un membre peut se faire de deux façons :

- Volontaire
- Sur décision du Groupe

CAS D'UN DEPART VOLONTAIRE

Si un membre souhaite quitter le Groupe il doit faire part de sa décision – sans nécessité de la motiver - au plus tard 2 mois avant la date de départ souhaitée.

Durant ces deux mois, il est demandé au membre d'assurer une passation des dossiers qu'il ne pourrait pas clore avant son départ.

Le groupe *BIENVENUE DANS TA COM'* se charge de veiller à la bonne passation des dossiers (support et production).

Dans le cas d'un départ volontaire, la participation coopérative n'est pas restituée au membre (sauf cas particulier étudié et validé par le Groupe).

Au moment du départ du membre, son accès à sa boîte mail et aux outils collaboratifs est révoqué.

CAS D'UN DEPART SUR DECISION DU GROUPE

Une personne ne peut être évincée du Groupe qu'en cas de manquements répétés à la présente Charte et/ou si le comportement va à l'encontre des intérêts du Groupe et si toutes les tentatives de conciliation ont échoué (cf. paragraphe Gestion des différends).

Ces manquements devront être constatés par au moins 5 personnes du Groupe et devront être signalés "par écrit" aux membres du groupe BIENVENUE DANS TA COM' et/ou du groupe COORDINATION qui analysent les plaintes et décident ensemble de la marche à suivre.

Ces deux groupes se chargent alors de mettre en place une commission neutre choisie avec l'accord des personnes concernées. Celle-ci organise un débat contradictoire afin de chercher une issue au différend (résolution, prise de distance temporaire avec le Groupe, changement de fonction support,...).

Le renvoi ne doit être que l'ultime recours quand il n'y a plus de conciliation possible et doit être validé par les $\frac{3}{4}$ des membres du Premier Cercle lors d'une réunion quinzomadaire.

CAS PARTICULIER : DEPART D'UN MEMBRE DE BIGRE!

Tant que BFPTC fait partie de [Grands Ensemble](#), il est demandé aux membres de faire partie de BIGRE! (ou de tout autre structure de l'ESS) pour intégrer le Groupe et y rester.

Toutefois, si un membre venait à quitter BIGRE!, mais souhaitait rester au sein du Groupe, son maintien sera étudié et validé (ou refusé) en réunion quinzomadaire.

Bibliographie

Cette charte est inspirée des ouvrages et références suivants :

- *"Reinventing Organizations - Vers des communautés de travail inspirées"*, Frédéric Laloux

Contact

Pour toute question relative à ce document, vous pouvez contacter Laurent Naudier (laurent@bienfaitpourta.com).

Si ce document vous a donné envie de travailler avec nous, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contact@bienfaitpourta.com.

A bientôt !